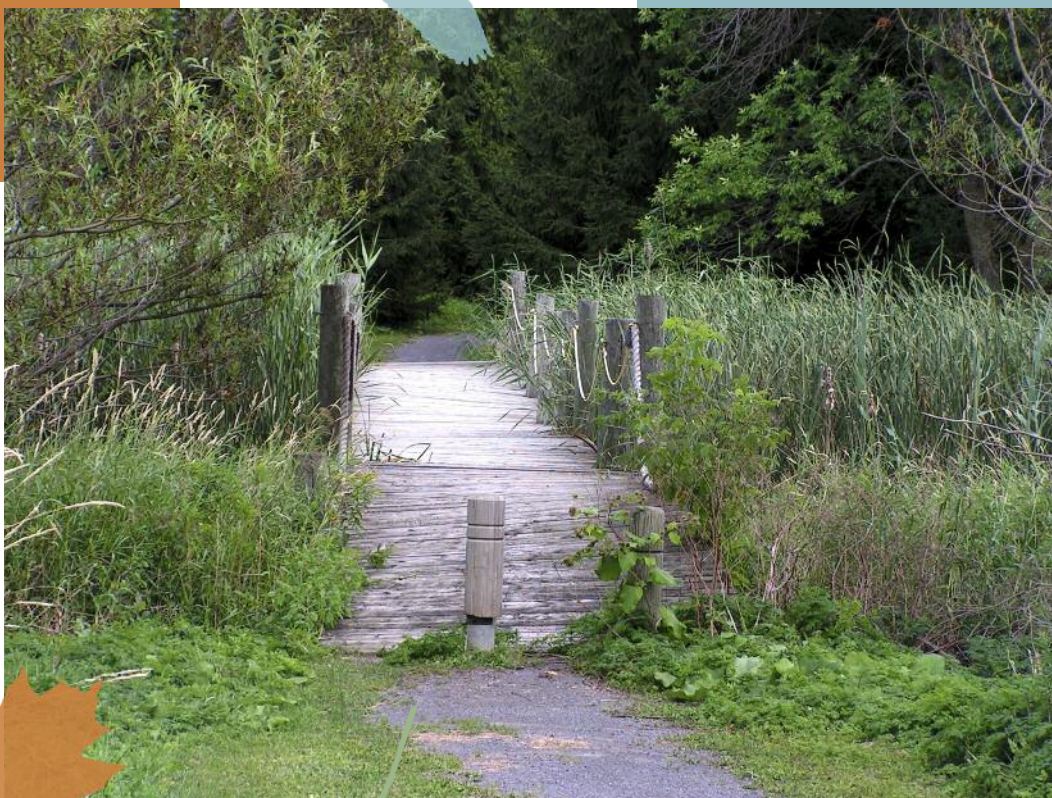


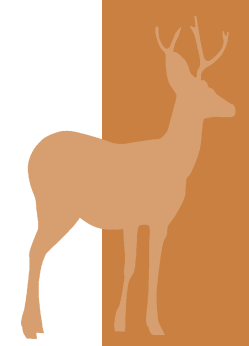
BILAN 07 + 08
DOCUMENT PRÉLIMINAIRE



POLITIQUE DE
PROTECTION ET
DE MISE EN
VALEUR DES
MILIEUX
NATURELS

Avril 2009

TABLE DES MATIÈRES



Message de M. Alan DeSousa	5
La nature en ville : pour un milieu de vie éco-développé...	6
Carte des écoterritoires	8
Un patrimoine naturel à protéger et à valoriser	10
Conservation de terrains stratégiques	10
La protection de l'île Lapierre : une collaboration en faveur de l'agrandissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny.....	10
Acquisition d'un ensemble de terrains dans l'Ouest de l'île	10
Le corridor écoforestier de l'Île Bizard : acquisition de trois terrains-clés.....	11
La trame verte de l'Est : ententes pour la protection de 15 ha de milieux d'intérêts.....	11
Aménagement faunique sur le site du Faubourg Pointe-aux-Prairies	11
Intégration des projets de conservation aux grands projets urbains	13
Pierrefonds-Ouest : implantation d'une zone de conservation de 180 ha	13
La falaise Saint-Jacques et le réaménagement des infrastructures autoroutière et ferroviaire du secteur..	14
Diversification des interventions.....	15
La démarche de conservation dans les parcs existants	15
Les rives : caractérisation écologique	15
Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal	15
Implication des grands propriétaires publics, institutionnels et industriels	16
Projet de conservation sur le mont Royal : une entente concluante avec les propriétaires institutionnels	16
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges : première institution à appuyer le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal	16
Protection d'un important marais et interprétation de l'habitat du castor sur les terrains de l'aéroport international de Montréal	17
Consolidation de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny et parachèvement de l'A-25	17
Entente structurante concernant le bois Angell.....	18
Participation des citoyens et des groupes d'intérêts	19
Adoption du plan concept de la trame verte de l'Est : des projets à venir sous le signe « nature-eau ».....	19
Comité de citoyens pour le secteur ouest de l'île Bizard : projet de paysage humanisé	19
Projet résidentiel des Rapides du Cheval Blanc : suivi auprès des citoyens.....	20
Constats et orientations pour 2009-2010.....	21
Concrétiser les projets innovateurs	21
Assurer l'aménagement des milieux naturels protégés ...	21
Intégration de nouveaux sites dans le réseau des grands parcs.....	22
Diversifier nos actions pour mieux verdir la Ville.....	22



DES OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS



Depuis son adoption en 2004, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* a donné des résultats significatifs, en grande partie grâce à son approche de planification concertée. Après avoir mis un frein à la perte annuelle de plusieurs dizaines d'hectares de bois, à l'aide d'interventions d'abord axées sur l'acquisition, il importait de diversifier nos actions dans le but de maximiser nos résultats. Un grand défi pour la métropole, que nous avons su relever avec succès jusqu'ici.

En 2007-2008, des efforts considérables ont été consentis, portant à 5 %, sur les 6 % visés par la Politique, la superficie du territoire terrestre protégé. Ces résultats ont été rendus possibles par le biais d'acquisitions de la Ville, mais aussi par la mise sur pied d'importants projets de conservation et d'actions structurantes, garantes d'une protection à long terme. La valorisation de notre patrimoine naturel doit en effet pouvoir compter sur une vision intégrée du développement urbain où la conservation de notre biodiversité pourra être assurée. En cela, les résultats obtenus dans le cadre des initiatives mises de l'avant depuis deux ans montrent bien qu'une planification du développement qui respecte l'intégrité des écosystèmes est possible.

À ces démarches en faveur de la préservation de notre patrimoine vert devront dorénavant correspondre des actions adaptées pour aménager et mettre en valeur ces sites nouvellement protégés. Et ce dans le but de favoriser un contact privilégié des citoyens avec la nature montréalaise.



Il est maintenant indéniable que les milieux naturels contribuent à la qualité du cadre de vie. L'urgence d'agir nous a d'abord amenés à intervenir au niveau des quartiers en développement, en périphérie. Mais, bien que découlant d'une approche différente, l'intégration de milieux naturels dans les quartiers existants ou en redéveloppement, au centre de la ville, présente autant de potentiel et n'a de limites que notre imagination.

Alan DeSousa, FCA
Membre du comité exécutif,
responsable du développement durable.

LA NATURE EN VILLE : POUR UN MILIEU DE VIE ÉCO-DÉVELOPPÉ

À l'heure où les liens entre santé des écosystèmes et santé humaine sont mis à l'avant-plan, la demande sociale pour une amélioration de la qualité de vie et de l'environnement s'accroît, notamment en ville. L'un des défis majeurs qui s'imposent aux municipalités est le maintien d'un équilibre entre le naturel et le bâti dans le cadre de leur développement urbain, afin de créer des milieux de vie qui favorisent le bien-être des citoyens.

LA NATURE À MONTRÉAL

Le patrimoine naturel constitue une composante essentielle de l'identité montréalaise : on pense au fleuve Saint-Laurent, au mont Royal. Au total, les Montréalais ont accès à 133 km de rives et à 65 km² d'espaces

verts, dont près de 1 200 parcs locaux et 18 grands parcs. Les 10 parcs-nature de Montréal, qui se démarquent par la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, bénéficient d'ailleurs d'une gestion écologique visant le maintien de la biodiversité, la restauration des milieux détériorés et la prévention d'une dégradation future. Souvent moins connus du public que les parcs de quartier, les parcs-nature favorisent tout particulièrement le contact entre le citoyen et la diversité végétale et animale, à travers des activités récréatives et éducatives. C'est une grande richesse à deux pas des services de la ville.

Les espaces naturels urbains, en plus de fournir des services écologiques, sociaux et économiques d'une valeur inestimable, constituent des lieux d'évasion et de tranquillité irremplaçables pour les citoyens. Consciente de cette réalité et de son riche potentiel sur les plans écologique et paysager, la Ville de Montréal s'est dotée, en 2004, d'une *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* qui cible trois secteurs d'intervention : les milieux naturels dans les parcs existants, les milieux riverains et aquatiques et les écoterritoires, au nombre de 10, où la protection et la valorisation des espaces naturels ont été jugées prioritaires.



Parc-nature du Ruisseau-De Montigny

QU'EST-CE QU'UN ÉCOTERRITOIRE?

Un écoterritoire est un large territoire de plus de 15 ha regroupant des aires protégées (grands parcs, réserves naturelles) et des espaces naturels de grande valeur écologique qui restent à protéger. Ces territoires sont ciblés dans le but d'y établir des réseaux écologiques viables à long terme qui permettront d'assurer la survie des espèces animales et végétales qu'on y retrouve. La notion d'écoterritoire est d'ailleurs reconnue dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

UNE MULTITUDE D'AVANTAGES

Les milieux naturels à proximité des quartiers habités fournissent de nombreux endroits aux citoyens pour pratiquer des activités de plein air qui favorisent la santé. Ils améliorent l'esthétique du quartier, en plus d'augmenter la valeur des résidences environnantes. Ils offrent également la possibilité de faire de l'observation de la nature sans avoir à parcourir de grandes distances. Les milieux naturels urbains à proximité du réseau scolaire facilitent aussi le rapprochement des jeunes avec la nature, contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance et de respect envers elle.

Grâce à la végétation, les espaces naturels diminuent considérablement les nuisances associées à la ville, en amortissant le bruit, en améliorant la qualité de l'air, en réduisant le vent et en absorbant l'eau de pluie. L'impact sur le volume des eaux de ruissellement et les dommages occasionnés par les inondations est significatif. Enfin, par les journées de grande chaleur, se réfugier dans un espace vert permet de se rafraîchir en bénéficiant de l'ombre que procure la végétation.

LE BILAN 2007-2008 EN CHIFFRES

Dans une optique de développement durable, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vise à préserver et à augmenter la biodiversité sur le territoire de l'agglomération montréalaise, afin d'améliorer la qualité des milieux de vie pour les générations actuelles et futures. La Politique poursuit l'objectif de protéger 6 % du milieu terrestre, contribuant ainsi à faire de Montréal une ville « verte ».

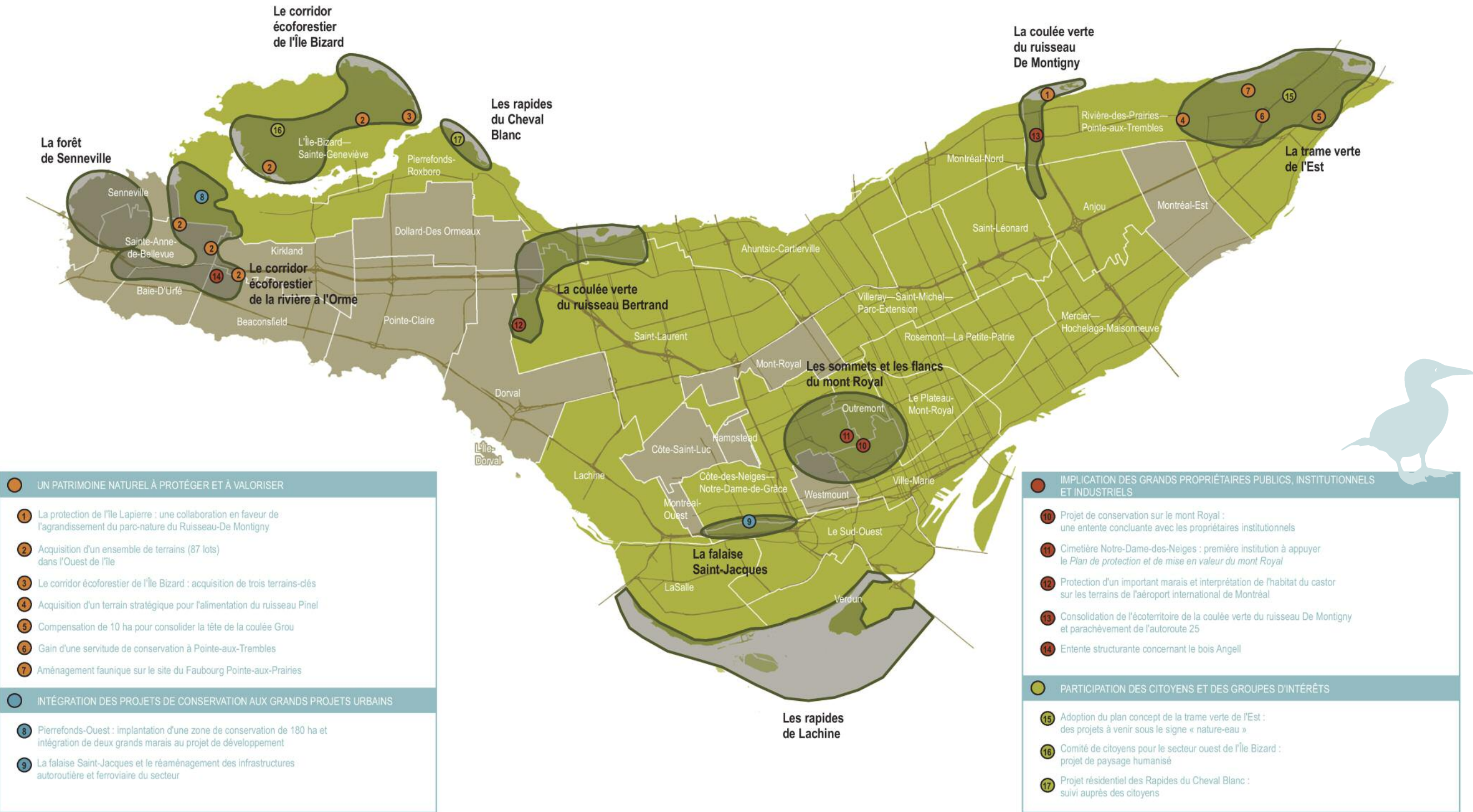
Au dernier bilan, en mai 2006, 1 672 hectares étaient protégés, équivalant à 3,3 % de l'agglomération de Montréal. À ce jour, le nombre d'hectares en voie d'être protégés totalise 2 473, ce qui représente 5 % du territoire.

La prise en compte des écosystèmes dans le développement urbain favorise l'accroissement de ces espaces naturels protégés qui constituent des endroits de grande activité biologique, des refuges pour la faune urbaine et des lieux de détente uniques pour les citoyens.

DES INITIATIVES QUI PORTENT FRUITS

Les récentes initiatives en matière de protection des milieux naturels se sont articulées autour de la conservation de terrains stratégiques, de l'intégration des projets de conservation aux grands projets urbains, de la diversification des interventions, de l'implication des grands propriétaires publics, institutionnels et industriels ainsi que de la participation des citoyens et des groupes d'intérêts. Le bilan 2007-2008 présente les résultats obtenus en regard des actions annoncées dans le cadre du dernier bilan.

CARTE DES ÉCOTERRITOIRES BILAN 07 + 08



UN PATRIMOINE NATUREL À PROTÉGER ET À VALORISER

Quatre ans après l'adoption de sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN), Montréal est en voie de protéger 5 % de son territoire sur les 6 % visés en milieu terrestre.

CONSERVATION DE TERRAINS STRATÉGIQUES

En 2007-2008, d'importants projets d'acquisition et d'aménagement ont été

entrepris afin de mettre en valeur les écoterritoires de la coulée verte du ruisseau De Montigny, du corridor écoforestier de l'Île Bizard, du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et de la trame verte de l'Est.

La protection de l'île Lapierre : une collaboration en faveur de l'agrandissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny

À l'automne 2008, grâce à une acquisition de la Ville, conjuguée à un important don écologique du propriétaire, l'île Lapierre a pu être protégée. L'entente conclue entre la Ville et le propriétaire, par l'intermédiaire de Canards Illimités Canada, permet ainsi de soustraire ce site écologiquement riche au développement résidentiel, de préserver sa biodiversité et d'agrandir le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, avec la perspective d'aménagements récréatifs légers axés sur l'observation de la nature.

Le pourtour de ce site, de 5,4 ha, constitue un habitat d'alimentation et de reproduction

pour plusieurs espèces animales dont la sauvagine et le rat musqué. Le site abrite notamment des espèces à statut précaire. Par ailleurs, l'acquisition par la Ville, en décembre 2008, d'un terrain de 1189 mètres carrés, d'une maison centenaire ainsi que du garage situés au 7110, boulevard Gouin Est, permettront de bonifier le parc-nature et d'assurer un lien continu entre le ruisseau et la rivière des Prairies.

Acquisition d'un ensemble de terrains dans l'Ouest de l'île

Par l'acquisition d'un ensemble de terrains composé de 87 lots situés dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland ainsi que dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et qui appartenaient au Groupe immobilier Grilli, la Ville a aussi contribué à l'avancement de ses projets de conservation dans les écoterritoires du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du corridor écoforestier de l'Île Bizard.



Île Lapierre

Le corridor écoforestier de l'Île Bizard : acquisition de trois terrains-clés

La consolidation de la partie sud-est du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard se poursuit par l'acquisition de deux terrains qui constituaient des enclaves privées dans le parc et par l'acquisition de la Pointe-aux-Cèdres qui permet de donner au parc-nature une nouvelle fenêtre sur la rivière des Prairies.

► Démarches anticipées

La protection des terrains permettra d'envisager un accès public à la rive dans un secteur où ce type d'accès est plutôt rare.

La trame verte de l'Est : ententes pour la protection de près de 15 ha de milieux d'intérêts

Cet écoterritoire inclut le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et des milieux naturels d'intérêts sur son pourtour, liés au ruisseau Pinel, à la coulée Grou, à des milieux humides et à des bois, dont certains comportent des espèces végétales à statut précaire comme l'orme liège. Des ententes ont permis la protection de la tête du ruisseau Pinel et de la coulée Grou, ainsi qu'une superficie boisée aux abords de l'autoroute 40.

• Acquisition d'un terrain stratégique pour l'alimentation du ruisseau Pinel

Le terrain d'environ 4 ha est caractérisé par une mosaïque de milieux humides et des friches arbustives et arborescentes qui constitueront éventuellement une forêt. Ce terrain, qui constitue la tête actuelle du ruisseau Pinel, est stratégique pour l'alimentation de l'ensemble du ruisseau. De plus, la constitution du corridor du ruisseau Pinel répond à une orientation importante du plan concept de la trame verte de l'Est en assurant une alimentation d'eau adéquate et de qualité au ruisseau Pinel.

• Compensation de 10 ha pour consolider la tête de la coulée Grou

En compensation de la perte de milieux humides causée par un projet de construction, 10 ha de milieux



Cerf de Virginie

naturels ont été protégés à la tête de la coulée Grou. Cet espace propice à l'herpétofaune, à la faune ailée et au cerf de Virginie inclut un bois, des milieux humides et des friches. Sa conservation permettra de protéger l'intégrité de la partie amont de la coulée Grou et d'augmenter du tiers le secteur « fleuve » du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

• Gain d'une servitude de conservation à Pointe-aux-Trembles

La société Gaz Métro a consenti une servitude de conservation, à titre gratuit, sur des parties d'un terrain occupé par son poste de livraison à Pointe-aux-Trembles. La société s'engage ainsi à conserver une superficie boisée de 0,34 ha et à préserver les

arbres qui la composent, répondant notamment à l'objectif de conservation des bois le long de l'autoroute 40 comme écrans sonore et visuel.

Aménagement faunique sur le site du Faubourg Pointe-aux-Prairies

Un important projet de développement résidentiel, le Faubourg Pointe-aux-Prairies, est présentement en cours, au sein de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. En 2005, le promoteur a cédé à la Ville des terrains de 9,6 ha, composés principalement de bois humides (marécages) et d'un cours d'eau, dans le cadre d'une planification concertée. La Ville, qui a débuté la planification de l'aménagement d'un réseau faunique de 10 ha pour préserver des milieux naturels existants et créer des zones naturelles et humides

écologiquement viables, projette de maintenir à long terme les caractéristiques et conditions hydriques des bois humides et du cours d'eau. Elle prévoit également aménager, en aval, deux marais favorisant l'alimentation et la reproduction de l'herpétofaune et de la sauvagine. En 2008, un volet récréatif a été intégré à la partie riveraine du projet.

► **Démarches anticipées**

Les aménagements prévus assureront la continuité du parc riverain et l'interprétation du projet faunique. De plus, des espèces végétales choisies en fonction d'objectifs fauniques et de stabilisation des rives seront plantées. Les interventions, prévues en grande partie pour 2009, s'échelonneront jusqu'en 2010.

QU'EST-CE QU'UN PLAN CONCEPT?

C'est un outil de planification qui permet :

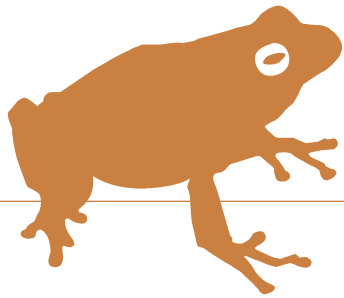
- d'aménager un écoterritoire en tenant compte des projets de développement, mais aussi de la sauvegarde et de la mise en valeur des milieux naturels d'intérêts;
- d'apprécier la grande valeur écologique et paysagère des milieux naturels d'intérêts à protéger et de comprendre les conditions nécessaires à leur viabilité;
- de favoriser les discussions entre les citoyens, les représentants d'organismes environnementaux et les promoteurs et de faire des choix éclairés lors de la prise de décision.

Objectifs visés par l'élaboration d'un plan concept :

- Prévoir la meilleure utilisation possible des terrains de l'écoterritoire;
- Présenter les enjeux liés à la protection de ces lieux uniques;
- Proposer une vision du « devenir » de l'écoterritoire en tant que patrimoine collectif.

La démarche :

- Étape 1** > Connaissance du territoire
- Étape 2** > Atelier de consultation
- Étape 3** > Plan concept préliminaire
- Étape 4** > Consultation publique
- Étape 5** > Plan concept final



INTÉGRATION
DES PROJETS DE
CONSERVATION
AUX GRANDS
PROJETS
URBAINS

Les partenariats avec les promoteurs sont avantageux car ils favorisent la prise en compte de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dès les premières étapes de conception d'un grand projet urbain. Le développement intégré du projet de Pierrefonds-Ouest et le réaménagement des infrastructures autoroutière et ferroviaire du secteur adjacent à la falaise Saint-Jacques en constituent des exemples phares.

Pierrefonds-Ouest : implantation d'une zone de conservation de 180 ha

Le projet de développement urbain multifonctionnel initié dans le secteur ouest de Pierrefonds comprendra la construction de quelques milliers d'unités d'habitation et l'établissement de nombreux commerces, parcs de quartier et de voisinage. Ce projet passe par une importante initiative de conservation dont les objectifs associés à l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme sont définis dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et repris dans le Plan d'urbanisme de la Ville. Le concept d'aménagement proposé s'articule autour de la protection d'une aire de 180 ha.

La zone de conservation principale couvre 169 ha et englobe bois, friches, milieux humides et petits cours d'eau, dans la continuité des berges de la rivière à l'Orme. Elle permet ainsi d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de le relier au parc-nature du Cap Saint-Jacques, au parc agricole du Bois-de-la-Roche et au bois Angell, de façon à créer un vaste territoire écologique viable autour de la

INTÉGRATION DU MARAIS LAUZON AU PROJET
DE DÉVELOPPEMENT DE PIERREFONDS-OUEST

D'une superficie de 2,13 ha et bordé d'une zone tampon de 50 m sur son pourtour, le marais Lauzon constitue un habitat précieux pour plusieurs amphibiens et oiseaux. Dans le cadre du projet de développement urbain, on vise la protection des milieux humides les plus intéressants, comme le marais Lauzon, pour compenser la perte d'autres milieux. L'ajout de zones tampons élargies sur le pourtour permettra de protéger des menaces extérieures la zone noyau, particulièrement riche en biodiversité, afin de conserver l'intégrité écologique du marais.

Des démarches ont été entreprises pour protéger des espaces naturels autour du marais. Des connections entre le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et le marais permettraient de créer des corridors écologiques propices aux déplacements fauniques. À titre de consultant, Canards Illimités propose également des aménagements pour augmenter la productivité biologique du marais. Un suivi du niveau de l'eau est actuellement effectué pour accroître les connaissances sur l'évolution du marais et les impacts sur les espèces qui le fréquentent.



Marais Lauzon

seule rivière intérieure de l'île de Montréal. Aux 169 ha s'ajoutent 10,6 ha additionnels, constitués d'une mosaïque de milieux humides qui jouxtent le marais Lauzon, du marais 90 et de cours d'eau périphériques, en tant qu'espaces de protection et de compensation pour la perte de milieux humides dans la zone de développement, conformément aux orientations du ministère

du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La conservation de 180 ha s'avère fort positive pour le projet de développement. En plus des bénéfices écologiques et sociaux, la proximité du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme confèrera une plus-value de 15 à 20 % à la valeur des propriétés environnantes.

► **Démarches anticipées**

L'aménagement et la mise en valeur écologique des espaces naturels dans la zone de développement restent à définir, en concertation avec le MDDEP, l'arrondissement, les promoteurs et Canards Illimités, un important partenaire de la Ville dans ce projet.

La falaise Saint-Jacques et le réaménagement des infrastructures autoroutière et ferroviaire du secteur

Couvrant une vingtaine d'hectares, le site de la falaise Saint-Jacques comprend un ensemble de terrains non-constructibles, où il y a lieu de maintenir le couvert végétal afin de contrer l'érosion des sols. Comme les infrastructures autoroutière et ferroviaire au pied de la falaise sont appelées à être modifiées, dans un avenir rapproché, par le ministère des Transports

du Québec (MTQ), il importe que ces démarches puissent s'inscrire en harmonie avec la vocation de conservation souhaitée pour l'écoterritoire.

Un comité technique composé de représentants de la Ville et des arrondissements concernés a été créé en 2007. Afin d'améliorer les connaissances sur le milieu, trois types d'études ont été effectuées. Une étude historique brosse un portrait de la falaise, à partir du 19^e siècle. Une étude géotechnique démontre que le site est le fruit de remblayages et que la pente de l'escarpement est abrupte, mais stable, en raison notamment d'une végétation bien implantée. Finalement, des études biologiques décrivent la faune et la flore présentes sur le site. Les résultats révèlent, entre autres, que la falaise constitue l'un des sites les plus importants de l'agglomération de Montréal pour la coulèvre brune, une espèce à statut précaire.

► **Démarches anticipées**

Le comité technique a amorcé la définition d'une vision pour la falaise qui aura d'abord une vocation de conservation, permettant aussi la mise en valeur à des fins récréatives (non-intensives) en périphérie. Des principes d'aménagement ont été définis et sont à la base d'un plan concept préliminaire de protection et de mise en valeur de l'écoterritoire qui sera éventuellement proposé aux citoyens en consultation publique.



DIVERSIFICATION
DES
INTERVENTIONS

Aux aires protégées existantes et aux projets de conservation prévus dans les écoterritoires, s'ajoutent les initiatives de conservation dans les parcs municipaux et les milieux riverains, dans le but d'atteindre l'objectif de protection de 6 % en milieu terrestre (3 000 ha).

La démarche de conservation dans les parcs existants

Dans le cadre d'une démarche visant la réalisation de projets de conservation dans différents parcs municipaux de l'agglomération montréalaise, 10 grands parcs ainsi que 49 parcs de compétence locale ont fait l'objet d'une étude de caractérisation afin de déterminer s'ils comportent des zones naturelles d'intérêts. On envisage ainsi, en collaboration avec les arrondissements concernés, attribuer à certains parcs existants un statut formel de protection. Ces parcs auront une vocation de conservation et on y appliquera des pratiques de gestion écologique visant le maintien et le rehaussement de la biodiversité, sans pour autant limiter l'accès à ces sites par les citoyens.

► **Démarches anticipées**

Un programme intégré de gestion écologique dans les parcs municipaux de conservation est en cours d'élaboration. En s'inspirant de ce qui se fait déjà dans les parcs-nature, il s'agira de suivre l'évolution des habitats et de détecter les modifications du milieu qui peuvent survenir au fil des années. Des plans d'interventions pourront être mis de l'avant pour, entre autres, procéder au contrôle et à l'éradication de plantes



Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

envahissantes et nuisibles, à la plantation d'espèces indigènes ou encore à l'aménagement d'habitats fauniques. La mise en valeur de ces parcs pour des activités de récréation extensive sera également effectuée.

Des discussions sont menées avec les intervenants responsables des parcs en arrondissements en vue d'évaluer les possibilités d'appliquer la gestion écologique dans certains parcs locaux et de les enregistrer dans un répertoire corporatif des milieux naturels protégés.

Les rives : caractérisation écologique

La Direction des grands parcs et de la nature en ville a procédé à un inventaire détaillé du territoire afin de cerner les segments riverains d'intérêts pour la conservation. Cela a mené à la production d'un atlas des milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique. L'atlas comprend les caractéristiques biophysiques de segments riverains et la description de 26 zones de conservation potentielles. Il constituera un outil précieux : pour la première fois, toutes les données existantes sur les rives seront rassemblées dans un même ouvrage de référence.



► **Démarches anticipées**

La Direction des grands parcs et de la nature en ville participe à la production d'une carte qui identifiera les cours d'eau assujettis à la Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal

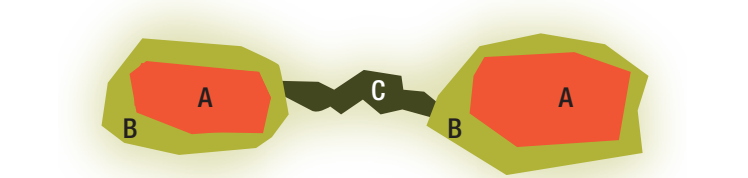
Montréal projette de recenser, dans un répertoire officiel des milieux protégés de l'agglomération, tous les projets de conservation entrepris dans les écoterritoires, les parcs existants et en rives. Instauré sur la base des objectifs de la PPMVMN, le répertoire consignera les milieux protégés, afin d'en confirmer la vocation et d'en permettre le suivi.

► **Démarches anticipées**

Le répertoire, dont le modèle est en voie d'élaboration par un comité composé de représentants de la Ville de Montréal, d'arrondissements et de villes liées, sera accessible sur Internet, une fois obtenu l'aval par le conseil d'agglomération. Des groupes de travail évaluent présentement les résultats de la caractérisation des espaces naturels dans les parcs municipaux afin de sélectionner ceux qui mériteraient d'être éventuellement inscrits au répertoire.

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE?

Espace naturel composé de trois zones : une zone noyau, une zone tampon et un corridor écologique, autour duquel un projet d'aménagement peut être élaboré. Ce modèle permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique.



A Les **zones noyaux** sont des foyers de biodiversité. Elles assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales et végétales importants.

B Les **zones tampons** jouent plusieurs rôles. Elles protègent, entre autres, les noyaux des menaces extérieures éventuelles et servent d'habitats essentiels à la survie des espèces dans les zones noyaux.

C Le **corridor écologique** a pour fonction de relier entre elles les zones noyaux permettant aux espèces de se disperser et de migrer.

IMPLICATION DES GRANDS PROPRIÉTAIRES PUBLICS, INSTI- TUTIONNELS ET INDUSTRIELS

Depuis deux ans, la Ville consacre beaucoup d'efforts à la mise sur pied de projets impliquant les grands propriétaires publics, institutionnels et industriels. Comme en témoignent les projets de conservation du mont Royal et celui développé en amont du chantier de parachèvement de l'autoroute 25, ces démarches permettent d'explorer des avenues intéressantes et d'optimiser les interventions.

Projet de conservation sur le mont Royal : une entente concluante avec les propriétaires institutionnels

Le mont Royal présente une valeur patrimoniale, paysagère et écologique unique sur notre territoire. Dans le but de renforcer la protection de la « couronne végétale » sur ses sommets et ses flancs, la Ville a élaboré un important projet de conservation en 2007.

L'approche de conservation relative au volet de protection des milieux naturels du *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* comporte trois volets : la protection de la biodiversité par la gestion écologique, la conservation des paysages naturels d'intérêts et le renforcement de la biomasse. Combinée au travail de la Table de concertation du mont Royal, dont la collaboration de ses membres comme Les Amis de la montagne, le Conseil régional de l'environnement et Héritage Montréal mérite d'être soulignée, l'approche proposée par la Ville a conduit, en février 2008, à la signature du Pacte patrimonial du mont Royal, par les 14 institutions installées sur ses flancs. L'entente permettra de mieux conjuguer les



Épervier de cooper

efforts volontaires des institutions avec ceux de Montréal en assurant au mont Royal une protection que la Ville n'aurait pu assumer au moyen d'acquisitions ou d'expropriations.

Un programme de soutien financier, mis sur pied dans le cadre du partenariat entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, vise à encourager les propriétaires institutionnels de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal (l'AHNMR) à conserver la biodiversité du mont Royal en leur accordant une subvention pour la réalisation de certains travaux sur leurs terrains.

► Démarches anticipées

Des démarches ont été entreprises pour concrétiser le premier volet du projet de conservation qui porte sur la biodiversité. Couvrant 52 % de l'AHNMR, ce volet a fait l'objet de propositions actuellement à

l'étude par les institutions impliquées. Les pourparlers en cours devraient mener à des engagements tangibles à court et moyen terme, comme la récente adoption d'un plan vert par le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges : première institution à appuyer le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

En adoptant son plan vert, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges devenait la première institution établie sur le mont Royal à appuyer officiellement le projet de *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*. Le plan vert du cimetière s'articule autour de trois principes généraux : la préservation des paysages historiques et patrimoniaux, l'intégration d'une biodiversité végétale et animale et le renouvellement et la croissance du parc arboricole et du milieu éco-forestier.

► Démarches anticipées

D'ici 10 ans, le nombre d'arbres augmentera de 33 % et la superficie propice à la biodiversité, de 40 %. Les 7 ha de bois supplémentaires de même que les aménagements écologiques et les zones protégées prévus dans le Plan vert du Cimetière contribueront ainsi à bonifier la biodiversité sur la montagne. Un programme de remplacement des arbres en mauvais état sera mis en place au cours de la même période et 3 000 nouveaux arbustes seront plantés. La création de corridors écologiques, de zones tampons, d'un plan d'eau et d'un cours d'eau suivant à peu près le tracé du ruisseau Rimbaud disparu en 1925 est aussi prévue.

La prolongation de la servitude de conservation du bois Saint-Jean-Baptiste de 20 à 50 ans est également considérée par la direction du Cimetière. En outre, une bande de terrain d'environ 7 500 m² sera cédée à la Ville de Montréal au moyen d'une servitude, afin de créer un sentier le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Protection d'un important marais et interprétation de l'habitat du castor sur les terrains de l'aéroport international de Montréal.

Le ministère des Transports du Canada, Aéroports de Montréal (ADM), la Ville de Montréal et plusieurs partenaires ont collaboré dans le but de protéger un habitat de castors intéressant dans la partie amont de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

Au début de la décennie, des négociations ont été amorcées pour conserver une aire de 11 ha en milieu naturel sur les terrains gérés par ADM, en compensation de milieux humides et hydriques qui seraient détruits sur les terrains du Technoparc. Montréal souhaitait agrandir l'aire de conservation afin de protéger davantage la biodiversité du site, incluant entre autres une forêt centenaire et un marais d'environ 7 ha, lieu de prédilection pour le castor qui y aménage ses barrages pour le contrôle du niveau de l'eau.



Hutte de castor

► Démarches anticipées

Un plan concept d'aménagement lié au projet de conservation a été développé à la fin de 2006. Le plan concept est axé sur l'amélioration des rives du grand marais et l'interprétation de l'habitat du castor. L'installation d'infrastructures légères en vue de l'implantation d'un centre d'interprétation de la nature et de classes vertes, ainsi que la création d'un lien avec le parc-nature du Bois-de-Liesse sont envisagés.

Consolidation de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny et parachèvement de l'autoroute 25

Amorcé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2007, le parachèvement de l'autoroute 25 posait entre autres conditions la protection et la mise en valeur de l'écoterritoire, situé le long de la future autoroute. Montréal, qui projetait de consolider l'écoterritoire et le parc-nature a saisi l'occasion d'intervenir en amont du projet en collaborant avec le MTQ et son partenaire, Kiewit-Parsons, qui ont accepté de négocier afin d'atteindre ces objectifs et de limiter les contraintes liées au projet autoroutier.

En 2006, l'acquisition de terrains aux abords du ruisseau de Montigny avait permis d'ajouter 4,36 ha au parc linéaire. Dans le

contexte du parachèvement de l'autoroute, un nouveau secteur qui longera la future autoroute 25 sera mis en valeur par la création de buttes, essentiellement constituées de terre excavée, qui seront recouvertes de végétation indigène et agiront en tant qu'écrans visuels et sonores ainsi qu'habitats pour la faune. L'entente prévoit une contribution financière du constructeur, proportionnelle au volume de terre, que la Ville utilisera par la suite pour l'aménagement du parc. La firme Kiewit-Parsons concevra également un bassin de rétention des eaux pluviales, à vocation plus naturelle, au profit de la faune et de la flore, et accessible aux usagers par une passerelle.

L'initiative concertée participe à la réalisation des objectifs relatifs à l'écoterritoire, par la préservation de l'écosystème autour du ruisseau et la biodiversité du site, ainsi que par la création d'un lien continu entre le ruisseau, la rivière des Prairies et les îles.

L'acquisition, en décembre 2008, d'un terrain de 16 100 mètres carrés situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et à l'ouest du boulevard Louis-Hippolyte-La Fontaine, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, s'inscrit aussi dans le projet de mise en valeur du parc-nature.

► **Démarches anticipées**

Une fois les buttes complétées, on prévoit, entre 2010 et 2012, la plantation de plus de 1 000 arbres et la création de deux liens verts qui enjambreront les boulevards Maurice-Duplessis et Perras et qui permettront d'assurer un lien continu dans l'écoterritoire. Les ensemencements et les plantations d'espèces indigènes couvriront près de 10 ha au total.



Entente structurante concernant le bois Angell

Illustrant une autre concertation réussie, l'entente concernant le bois Angell a permis d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, grâce à une donation. À la suite de « l'achat-don » entre Alta industriel et Canards Illimités, ce dernier a conservé une partie de la propriété et cédé l'autre partie à la Ville de Beaconsfield et à la Ville de Montréal, laquelle est grevée d'une servitude de conservation permettant d'en

assurer la conservation et la mise en valeur dans une perspective de développement durable. La protection de ces 22,2 ha assurera une meilleure intégrité de l'habitat constitué d'un grand milieu humide (marécage arborescent) et de peuplements forestiers matures abritant des espèces d'oiseaux de proie.

**PARTICIPATION
DES CITOYENS
ET DES
GROUPES
D'INTÉRÊTS**

Partenaires incontournables, les citoyens intéressés par la protection de notre patrimoine naturel ont été et continueront d'être sollicités par la Ville. L'expérience montre que la participation populaire favorise l'appropriation des projets par les citoyens et contribue à les bonifier. La concertation menant à l'adoption d'un plan concept pour un écoterritoire, la création de comités de citoyens et la diffusion d'information quant au suivi des projets figurent parmi les méthodes d'implication mises en place et ayant porté fruits. En 2007-2008, différentes initiatives de communication ont d'ailleurs été mises sur pied, dont la création du site Internet « La nature en ville », dans le but de mieux faire connaître les objectifs poursuivis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et d'informer les citoyens des projets menés dans le cadre de son application.

Adoption du plan concept de la trame verte de l'Est : des projets à venir sous le signe « nature-eau »

Le plan concept de la trame verte de l'Est est issu d'une concertation entre la Ville centre, l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, les citoyens ainsi que d'autres groupes et experts. Adopté en 2007, cet outil propose des orientations afin de mieux penser le développement urbain, en fonction de la protection des milieux naturels du secteur, et en intégrant des dimensions environnementales, sociales et économiques. Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tient compte de ce document pour orienter les décisions de planification.



Paysage agricole à L'Île Bizard

À l'automne 2005 s'est tenu un atelier consultatif auquel des représentants de la communauté locale ont participé, contribuant ainsi à la production du plan concept préliminaire, qui a ensuite été présenté en consultation publique en mars 2006. Les souhaits de l'assemblée ont été intégrés dans la dernière version du plan qui identifie des conditions gagnantes pour la réalisation des objectifs de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et de l'écoterritoire, sous la thématique « nature-eau » : consolidation des trois pôles écologiques; création de corridors verts et bleus; développement d'une vitrine verte sur plusieurs kilomètres; et renforcement des connexions entre les lieux d'intérêts. Grâce à leur implication, le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le comité ZIP Jacques-Cartier ont contribué à bonifier la réflexion entourant la réalisation du plan concept de la trame verte de l'Est. Suivant les orientations du plan, les efforts concertés se poursuivront.

Comité de citoyens pour le secteur ouest de l'Île Bizard : projet de paysage humanisé

Un projet de conservation potentiel de quelques centaines d'hectares, situé principalement dans la zone agricole permanente et partiellement dans les zones inondables, a été proposé. La superficie envisagée, la vocation agricole et les ressources limitées d'acquisition suggèrent qu'un mode de gestion différent du modèle des parcs-nature soit développé, impliquant davantage la communauté du secteur.

Dans le cadre des travaux du comité technique de l'écoterritoire, un groupe de citoyens de l'Île Bizard a été mandaté par le comité consultatif d'urbanisme pour analyser le plan concept et formuler des recommandations. Les citoyens recommandent notamment la création d'un sentier multifonctionnel (pédestre, cyclable et skiable) sur l'emprise de l'autoroute 440 (MTQ) afin de relier le parc-nature à la

pointe Théorêt. L'arrondissement, le comité consultatif d'urbanisme et le comité technique de l'écoterritoire y sont favorables et souhaitent saisir l'opportunité pour mobiliser la population autour d'un vaste projet de conservation mené grâce à un mode de gérance communautaire qui pourrait prétendre au statut de paysage humanisé.

Projet résidentiel des Rapides du Cheval Blanc : suivi auprès des citoyens

En 2006, un échange de terrains permettant un développement résidentiel dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc

a été conclu, à la condition de verser au domaine public les secteurs situés en partie en zone inondable (10 ha) et en partie en zone développable (5 ha), pour en faire un projet de conservation, puis un nouveau parc-nature de 44 ha, qui offrira au public une belle fenêtre sur la rivière des Prairies.

Présenté en consultation publique en 2006, le projet immobilier du «Domaine des brises» tient compte des préoccupations des résidents et des recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal. On propose entre autres la protection des

arbres existants et la plantation d'espèces indigènes. Le projet, qui inclut la construction d'environ 200 unités d'habitation et le développement d'infrastructures de service, bénéficiera d'une plus-value associée à son implantation à proximité immédiate du futur parc-nature.

Un comité de suivi, composé de représentants du promoteur, de la Ville et des citoyens, a été formé pour s'assurer de la réalisation des engagements de chaque partenaire et informer la population des progrès des travaux.



CONSTATS ET ORIENTATIONS POUR 2009-2010

Les résultats atteints par la Ville montrent bien qu'une articulation du naturel et du bâti est possible, au profit d'une protection accrue de la biodiversité et d'une qualité de vie supérieure pour les citoyens. Plusieurs projets d'envergure entamés

en 2007 et 2008 se sont révélés fort structurants à court, moyen et long termes.

Concrétiser les projets innovateurs

Le projet de conservation sur le mont Royal, résultat d'un consensus de la Table de concertation, puis du pacte patrimonial, est un exemple probant d'action structurante. L'implantation d'une zone de conservation de 180 ha à Pierrefonds-Ouest, dans le cadre d'un grand projet de développement urbain, est également significative sur le plan environnemental. Ces deux projets témoignent du changement des mentalités à l'égard de l'intégration des milieux naturels dans les espaces urbains. Toutefois, l'enjeu d'assurer la viabilité écologique des écosystèmes en contexte urbain et de subordonner différents intérêts au principe de conservation à travers le temps demeure.

La concrétisation de grands projets de protection qui ont été initiés en 2008 représentera une priorité en 2009-2010 et passera par une étroite concertation entre citoyens, propriétaires, promoteurs et intervenants municipaux. La poursuite d'autres projets entamés en 2007-2008 tel le programme pour la conservation et la gestion écologique dans les parcs existants et la mise en place d'un répertoire officiel des milieux protégés de l'agglomération fera également partie des priorités d'action.

Assurer l'aménagement des milieux naturels protégés

Rendre accessibles les milieux naturels à la population, en milieu urbain, s'inscrit dans nos démarches de conservation. Des projets comme la consolidation de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau



Vue aérienne du mont Royal

De Montigny, dans le contexte du parachèvement de l'autoroute 25, ou de la trame verte de l'Est et du corridor écoforestier de l'Île Bizard exigeront, au cours du prochain exercice, une planification concertée avec les citoyens ainsi que des suivis rigoureux. La bonification du parc-nature du Ruisseau-De Montigny et l'élaboration de sa programmation sont prévues, de même qu'un projet de paysage humanisé, dans la zone agricole de l'Île-Bizard, qui comporterait une zone de conservation de plusieurs centaines d'hectares. Les discussions se poursuivront au sujet d'un futur parc-nature dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc, de l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de la conservation souhaitée de la coulée Grou.

Intégration de nouveaux sites dans le réseau des grands parcs

La protection de nouveaux territoires soulève la question de l'aménagement, mais pose également un défi au niveau des budgets requis. La vocation de ces sites devra faire l'objet d'une réflexion où l'intendance et la programmation des activités seront prises en considération. En cela, les modalités d'intégration de nouveaux sites dans le réseau des grands parcs de Montréal constituent une priorité pour 2009-2010.

Diversifier nos actions pour mieux verdir la Ville

Compte tenu du moratoire imposé sur l'acquisition d'espaces verts entre 1992 et 2002, l'atteinte de l'objectif de 6 % du terroitre protégé représentait un important défi à l'adoption de la Politique. Aujourd'hui, ce défi est en voie d'être relevé. Pour la suite, la Ville entend tabler sur une approche visant à augmenter la biodiversité globale de son territoire, au-delà des trois secteurs d'intervention qui furent ciblés au départ. Ainsi, il importe désormais de développer davantage d'initiatives au cœur même du milieu urbanisé, soit au centre de l'île.

REMERCIEMENTS

Équipe des milieux naturels et collaborateurs, division des projets – Direction des grands parcs et de la nature en ville

Daniel Hodder, conseiller en aménagement, chef d’équipe
Sylvie Comtois, conseillère en planification
Sabine Courcier, conseillère en aménagement
Marco Duplessis, agent technique en architecture de paysage
Pascale Harvey, conseillère en aménagement
Pauline Lavoie, technicienne en géomatique
Pierre Legendre, conseiller en aménagement
Marie-Claude Massicotte, architecte paysagiste
Joanne Proulx, architecte paysagiste
Claude Thiffault, conseiller en aménagement
Andrée Turenne, conseillère en aménagement
Jasmine Castejon, consultante
Joëlle Roy LeFrançois, consultante

Précieux collaborateurs

Canards Illimités
Conseil du Patrimoine de Montréal, présidé par madame Marie Lessard
Direction d’aménagement urbain et service aux entreprises des arrondissements où sont situés les écoterritoires
M. David Cliche du groupe SM International
Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs du Québec
Ministère des Transports du Québec
Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie :
Division de la planification et de l’aménagement et Division de la gestion des grands parcs

Des remerciements particuliers s’adressent aux groupes d’intérêts et aux propriétaires privés et institutionnels sans qui l’atteinte de tels résultats aurait été impossible.

